

Introduction

Dans le cadre du projet d'appui à la gestion durable et à la conservation des écosystèmes forestiers en République Démocratique du Congo, projet exécuté par le WWF en RDC (Fonds Mondial pour la Nature en RDC) il a été organisé un atelier national sur la Réserve de Biosphère de Luki. Celui-ci s'est déroulé du 25 au 26 mars 2005, respectivement à Boma et à Luki.

Pour rappel, la Réserve de Luki est située dans le District du Bas-Fleuve, Province du Bas-Congo, en République Démocratique du Congo. Elle a été instituée en 1937 comme domaine boisé de l'État et gérée par l'Institut National d'Etudes Agronomiques au Congo (INEAC). En 1979, le site a été reconnu comme Réserve de Biosphère et sa gestion confiée au Comité national MAB jusqu'à ce jour. D'une superficie d'environ 33000 hectares, elle constitue le prolongement de la pointe méridionale extrême de la flore du Mayumbe dont elle reste l'unique échantillon représentatif après une surexploitation pour la production industrielle de bois d'œuvre, destinée à l'exportation.

Toutefois, cette relique forestière unique en son genre, lieu d'expériences sylvicoles non moins particulières et facilement accessible, présente un potentiel scientifique et touristique intéressant, en plus de constituer une source primordiale de biens pour l'ensemble de sa population rurale riveraine. Partant de ces informations et constat général, il a semblé au WWF en RDC, que la Réserve de Biosphère de Luki, représente un patrimoine national et international qui vaille la peine d'être préservé.

Cependant, de récentes études ont démontré que cette aire protégée est en proie à une exploitation abusive, qui met en péril son intégrité et compromet son existence. Selon des recherches faites auprès des différentes parties prenantes à sa gestion afin d'éclaircir les principales causes de cette situation déplorable, la déficience de statuts juridiques et administratifs légaux, favorisant une gestion bicéphale ambiguë, serait la principale cause de l'état actuel de la réserve.

Dans un tel contexte, la première étape d'un processus d'appui visant la sauvegarde de ce patrimoine doit d'abord être orientée à la définition et l'attribution de statuts légaux. C'est donc pour cette raison qu'un atelier national a été organisé pour permettre aux différentes parties prenantes de s'accorder et d'adopter des mesures susceptibles de sauver cette réserve.

En dehors de l'introduction, le présent rapport comprend les points ci-après :

1. Objectifs de l'atelier
2. Déroulement des travaux
 - Compte rendu premier jour
 - Compte rendu deuxième jour

Conclusion

Annexes

1. Programme de l'atelier
2. Mot de Bienvenue WWF
3. Discours d'ouverture du Ministre à l'environnement, conservation de la nature, Eaux et forêts
4. Différents exposés
 - Gestion des aires protégées en RDC, cas du Bas-Congo
 - Concept de réserve de biosphère
 - Recherches et conservation à Luki
 - Menaces pesant sur la réserve
 - Problématique actuelle de Luki et pistes de solution
5. Rapport final
6. Allocution du Directeur national WWF
7. Discours de clôture du Ministre à l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts
8. Lettre du Ministre de la Recherche Scientifique et Technologique
9. Certificat de la réserve de Luki délivré par l'Unesco
10. Extrait des recommandations du Comité Consultatif sur les réserves de biosphère
11. Liste des participants
12. Quelques images

I. Objectifs de l'atelier

Les principaux objectifs de l'atelier étaient :

1. Expliquer et clarifier le concept de Réserve de Biosphère.
2. Présenter la situation actuelle de la Réserve de Biosphère de Luki.
3. Sensibiliser la population et les bailleurs de fonds à l'importance de cette Réserve.
4. Proposer et adopter des mesures susceptibles d'assurer la conservation de cette Réserve.

II. Déroulement des travaux

2.1. Compte rendu de la journée du 25mars 2005.

Les travaux ont eu lieu à Boma dans la salle de formation du Projet de Développement Rural au Mayumbe. D'abord, c'était le mot de bienvenue du Directeur national WWF en tant qu'organisateur. Dans son mot, non seulement qu'il a présenté le WWF et son programme en République Démocratique du Congo, mais, il a parlé de l'expérience de WWF en matière de sauvegarde des aires protégées en péril, comme c'est le cas de la Réserve de Luki. Il a été suivi par le Maire de la ville de Boma qui a fait une brève présentation de la ville. Après ces différents mots, la parole a été accordée à son excellence Monsieur le Ministre de la recherche scientifique et Technologique, celui-ci a remercié les organisateurs et a promis de donner sa position le deuxième jour. Après ces différentes interventions, Son excellence Monsieur le Ministre de l'environnement, conservation de la nature, Eaux et Forêts a procédé à l'ouverture des travaux de l'atelier tout en souhaitant plein succès aux assises.

Après une brève pause, les travaux ont repris sous la conduite du modérateur. Celui-ci a circonscrit les rôles et la classification des aires protégées en République Démocratique du Congo. Il a ensuite parlé du réseau mondial des réserves de biosphère dont fait partie la Réserve de Luki qui fait l'objet des présentes assises.

Pour rappel, la réserve forestière de Luki a été créée en 1937 et gérée par l'INEAC et en 1979, elle a été reconnue comme réserve de biosphère. Sa gestion fut confiée à un Comité national

MAB. Depuis des années, cette réserve est menacée, c'est pourquoi il est question aujourd'hui de chercher des voies et moyens pour la sauver. C'est la raison de cet atelier.

De ce fait, il a expliqué les objectifs de l'atelier et a invité les participants à suivre attentivement les différentes interventions programmées, à savoir :

1° de la gestion des aires protégées, 2° du concept de réserve de biosphère, 3° des recherches et de la conservation à Luki, 4° des menaces pesant sur la réserve, 5° de la problématique actuelle de Luki et piste de solution et 6° de l'avenir des réserves de biosphère en République Démocratique du Congo.

C'est dans ce cadre que les intervenants ont parlé successivement de :

- **Gestion des aires protégées au Congo-cas du Bas-congo par Muembo Kabemba**

L'Institut congolais pour la nature est une entreprise publique à caractère scientifique et technique doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Il est chargé de la conservation de la nature dont les aires protégées, à savoir les parcs nationaux et réserves apparentées (domaines de chasse et réserves naturelles) et les stations de capture et d'élevage.

Dans le cadre de sa mission, compte tenu des menaces accrues sur la biodiversité et l'environnement dues aux pressions démographiques dans le Bas-Congo, l'institut a proposé un projet de décret de création de parc marin de mangrove pour préserver le lamentain, les mangroves à palétuvier et d'autres espèces. Pour l'instant, le parc est régi par arrêté et le gouvernement a obtenu l'inscription de ce parc sur la liste de sites RAMSAR.

Toujours dans le cadre de sa mission, compte tenu des menaces qui pèsent sur la Réserve de Biosphère de Luki, l'Institut ne peut qu'appuyer toutes les solutions pour la sauvegarde de cette aire protégée.

- **Concept de réserve de biosphère par Henri Paul Heloma, Unesco**

Les premières réserves naturelles remontent au xix^e siècle, avant même la création du premier parc national qui date de 1872. Leur objectif était essentiellement de nature récréative ou esthétique. Les premiers parcs nationaux avaient pour objectifs d'assurer une protection quasi intégrale à des lieux caractérisés par une exceptionnelle beauté panoramique ou par de spectaculaires concentrations d'animaux sauvages.

La conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère organisée par l'UNESCO à Paris du 4 au 13 septembre 1968, donna lieu à la convocation à Paris, en 1969, des groupes d'experts qui élaborent des grandes lignes de ce qui allaient devenir le MAB.

Le Programme sur l'Homme et la biosphère- MAB a été officiellement lancé par la conférence générale de l'Unesco, lors de sa 16^{ème} session, en novembre 1970, mais c'est en 1971 qu'il démarra effectivement.

Le programme MAB a lancé 14 projets dont le projet n°8 qui vise à conserver les régions naturelles de la biosphère grâce à la mise en place d'un réseau international et ordonné de « Réserve de Biosphère ».

L'objectif fondamental est de conserver, pour les besoins actuels et futurs, la diversité et l'intégrité d'écosystèmes représentatifs et de sauvegarder la diversité génétique des espèces qui en dépendent pour la poursuite de leur évolution.

Les réserves de la biosphère doivent permettre la recherche écologique, fondamentale et appliquée, à la fois dans les milieux naturels et dans les milieux altérés. L'intérêt de ces aires est d'offrir des bases de référence permettant de mesurer les changements à long terme de la biosphère ; elles sont donc importantes pour la surveillance continue de l'environnement.

Ces aires ont d'autres fonctions très importantes : la conservation in situ ; l'éducation et la formation ; la coopération au développement, notamment dans les perspectives du développement rural intégré.

- **Recherches et conservation à Luki-INERA par M. J.P Bokembe de l'INERA**

Le représentant de l'INERA à Luki a décrit en détail les recherches et les résultats obtenus concernant les essences forestières et les semences. Autrement dit, malgré la situation que vit le Congo, la recherche se fait avec le peu de moyens que reçoit cet Institut.

- **Menaces pesant sur la réserve de Luki par M.Bakenga du MAB**

Les réserves de biosphères acceptent la présence des populations humaines à l'intérieur de la surface contrôlée. Ainsi, dès sa création, quatre enclaves ont été érigées dans la réserve.

Aujourd'hui, les menaces sur la réserve viennent tant de ceux qui y vivent que des villages et des centres environnants. Ces menaces sont les défrichements non autorisés de terres agricoles,

l'exploitation illicite de bois, et ce, à cause de la croissance démographique, la pauvreté, le chômage. Si l'on est arrivé à cette situation, cela est dû au fait que ceux qui sont chargés à protéger la réserve manquent des moyens logistiques de surveillance.

- **Problématique actuelle de Luki et piste de solution par Dir. Ngog de l' ERAIFT.**

De 1937 à 1980, la réserve forestière de Luki est sous gestion de l'INERA. A cette date, la réserve acquiert le statut de la réserve de biosphère – et sa gestion est confiée au comité national MAB. Ainsi, sur le même site vont cohabiter deux institutions, INERA et MAB, d'où incompatibilité et incompréhension des mandants, insuffisances des capacités techniques, manque de politique promotionnelle de la réserve, etc.

Pour améliorer la gestion de la réserve, il faut clarifier les cadres institutionnels et juridiques et procéder au renforcement des capacités d'une part et d'autre part, mettre en place un programme de recherche et d'aménagement pour un développement intégré.

Vu l'importance de la Réserve de Luki pour sa sauvegarde, trois possibilités sont proposées : La première, c'est observer le statu quo, dans ce cas, l'Etat qui n'a pas de moyens doit renforcer les capacités humaines et matérielles existantes. Cependant, la dualité de gestion risque de perpétuer la problématique actuelle ; La deuxième, l'INERA gère Luki. Dans ce cas, l'aspect aire protégée risque de ne pas être pris en compte, puisque l'INERA n'a pas mandat de gérer les aires protégées. D'où la troisième possibilité : créer un établissement public d'intérêt collectif. Cet établissement aurait la charge de gérer cette réserve dont la partie centrale aura le statut de parc national afin d'assurer une conservation effective de la biodiversité.

- **L'historique des réserves de biosphère au Congo par M. Mbusu Ngamani**

Dès le moment où l'UNESCO avait lancé le programme sur l'Homme et la Biosphère-MAB, le Congo a immédiatement souscrit. De ce fait, le Ministère de l'Environnement avait préparé les dossiers qui ont abouti à la création de trois réserves de la biosphère : Réserve forestière de Yangambi qui est la forêt dense sur terre ferme ; Réserve de biosphère de Luki qui représente la forêt dense de l'ouest et Réserve de la Lufira qui représente la forêt claire de miombo.

Les réserves de la biosphère ont été gérées par le Ministère de l'environnement. Cette gestion a été confiée à certains fonctionnaires qui n'avaient pas le profil requis pour comprendre et mieux gérer les réserves, ce qui a amené à cette situation actuelle que nous déplorons tous.

Il serait opportun de saisir l'occasion que offre cet atelier pour amener les participants à formuler les recommandations pertinentes pour trouver la bonne gouvernance de la Réserve de Biosphère de Luki, qui est effectivement en péril.

Après ces différentes interventions, une discussion s'en est suivie autour de la poursuite de débat. Plusieurs personnes se sont exprimées pour l'arrêt de travaux. Cependant, WWF en tant qu'organisateur a fait remarquer aux participants les contraintes d'ordre logistiques et temporelles. Pour cela, WWF a proposé et obtenu la mise sur pied d'une commission de travail composée de l'INERA, MAB, l'ICCN, les autorités politico administratives de Lukula, Seke Banza, et Boma y compris les services de l'environnement de la province. Les conseillers des cabinets ministériels de l'environnement et celui de la recherche scientifique étaient également conviés.

Cette commission, présidée par M. Mbusu et le secrétariat assuré par M. Tembo, a tenu ses travaux tard dans la soirée et a produit un document synthèse. Ce document a été soumis pour adoption aux participants le samedi matin à Luki.

2.2. Compte rendu de la journée du samedi 26 mars 2005 :

Comme il était prévu au programme de l'atelier que la clôture des assises allait avoir lieu à la Réserve de Luki, tous les participants s'y sont rendus avant 9 heures.

Sur le lieu, la plénière a examiné le document synthèse préparé la veille par la commission ad hoc. Après discussions et amendement le document fut adopté à l'unanimité et devint alors le rapport final de l'atelier.

Dès son adoption, le rapport fut transmis au Ministre de l'Environnement, conservation de la nature, Eaux et Forêts et à celui de la recherche scientifique et Technologique pour préparer leur intervention.

Le rapport final fut lu à la clôture et chaque ministre a réagi.

Conclusion

L'atelier national portant sur les perspectives d'avenir de la Réserve de Biosphère de Luki avait quatre objectifs bien définis :

1. Expliquer et clarifier le concept de réserve de biosphère ;
2. Présenter la situation actuelle de la Réserve de Biosphère de Luki ;
3. Sensibiliser la population et les bailleurs de fonds à l'importance de cette réserve ;
4. Proposer et adopter des mesures susceptibles d'assurer la conservation de cette réserve.

De façon générale, les organisateurs de l'atelier sont très satisfaits du déroulement et des résultats obtenus de l'atelier.

Premièrement, les exposés et les débats qui ont suivi ont permis aux participants (réunissant des représentants d'une multitude de programmes, de ministères, de sphères d'activités différentes) de comprendre plus précisément le concept même de réserve de biosphère ainsi que ses mesures générales d'application. A ce titre, l'atelier a pu révéler un besoin énorme d'information et de sensibilisation qui devrait nécessairement se poursuivre.

Deuxièmement, les présentations consciencieusement préparées et présentées ainsi que les débats, ont aussi permis de lever un peu plus le voile sur la situation biophysique et juridique de cette réserve. Du point de vue biophysique, le survol et l'image satellite remise aux participants a permis de rassurer les différents acteurs sur le réservoir de biodiversité (environ 7000 ha de forêts primaires) encore présent au coeur de la réserve. Du point de vue juridique, bien que les débats n'ont pu permettre d'adopter une position commune définissant clairement les statuts de la réserve, la déclaration commune (acceptée par une forte majorité des participants présents à la deuxième journée) constitue un texte de base pouvant servir de référence et de point de départ à une harmonisation éventuelle des positions entre les ministères concernés.

Troisièmement, la préparation de l'atelier, sa réalisation ainsi que les activités devant se poursuivre suite à celui-ci, ont su mobiliser une masse de population impressionnante et ont servi de plateforme à une reprise évidente de l'intérêt porté à la Réserve de Luki. Ce qui constitue, aux yeux des organisateurs, un des résultats primordiaux de l'atelier, puisque l'intérêt des acteurs

d'améliorer la gestion et la conservation constitue la pierre angulaire soutenant l'ensemble des actions permettant d'échafauder un avenir meilleur à la réserve et à ceux qui en dépendent.

Finalement, l'atelier aura matérialisé la première étape d'un processus d'appui visant la sauvegarde de ce patrimoine national et international. Conscient des difficultés, le WWF entend poursuivre son mandat de catalyseur des forces endogènes (réaffirmé par la déclaration commune) afin de faciliter la concertation des acteurs impliqués, aux différents niveaux d'intervention, dans le but d'assurer la protection et la conservation de ce patrimoine unique.

Annexes.

Annexe 1.

1. Programme de l'Atelier**Principaux objectifs de l'atelier :**

1. Expliquer et clarifier le concept de Réserve de biosphère.
2. Présenter la situation actuelle de la Réserve de biosphère de Luki.
3. Proposer et adopter des mesures susceptibles d'assurer la conservation de cette Réserve.
4. Sensibiliser la population et les bailleurs de fonds à l'importance de cette Réserve.

Journée 1 : Gestion des aires protégées en RDC ; Concept de réserve de biosphère ; et situation de la réserve de biosphère de Luki.

Lieu : Hôtel Mabuilu, Boma, Bas Congo.

Heure	Sujet	Responsable
13 : 00 – 13 : 30	Accueil	: Protocole
13 : 30 – 13 : 40	Hymne national et lecture du programme	: Protocole
13 : 40 – 14 : 00	Mot de bienvenue et de circonstance	: Dir. WWF-RDC
14 : 00 – 14 : 15	Ouverture officielle des travaux	: Ministre, MECNEF
14 : 15 – 14 : 30	Introduction/objectifs du séminaire	: Modérateur
14 : 30 – 15 : 00	Gestion des aires protégées en RDC, cas du Bas-Congo	: ICCN
15 : 00 – 15 : 30	Pause Café	
15 : 30 – 16 : 00	Concept de réserve de biosphère	: Prof. Maldague
16 : 00 – 16:30	Recherches et conservation à Luki	: INERA
16 : 30 – 17 : 00	Menaces pesant sur la réserve	: MAB
17 : 00 – 17 : 45	Problématique actuelle de Luki et piste de solution	: Dir. ERAIFT
17 : 45 – 18 : 00	Synthèse et fin des travaux 1 ^{ière} journée	: Modérateur

Programme de l'Atelier (suite)

Journée 2 : Mesures susceptibles d'assurer la conservation de la réserve de biosphère de Luki

Lieu : Salle de conférence, Luki, Bas Congo.

Heures	Sujet	Responsable
07 : 00 – 08 : 45	Déplacement pour Luki (Premier groupe)*	: Appui WWF
08 : 15 – 09 : 00	Déplacement pour Luki (Deuxième groupe)**	: Appui WWF
09 : 45 – 10 : 30	Accueil et visite rapide des installations de Luki	: Protocole
10 : 30 – 11 : 30	Poursuite de travaux et élaboration du communiqué final	: Participants
11 : 30 – 11 : 40	Lecture du communiqué final	: Rapporteur
11 : 40 – 12 : 00	Réaction du Ministre la Recherche scientifique	
12 : 00 – 12 : 00	Déclaration de WWF-RDC	: Directeur National
12 : 00 – 12 : 15	Mot de la province	: Vice-Gouverneur
12 : 15 – 12 : 30	Discours de clôture de travaux	: Ministre MECNEF
12 : 30 – 14 : 00	Cocktail et repas	: Invités
14 : 00 – 15 : 00	Retour à Boma	: Appui WWF
15 : 00 – 16 : 30	Retour sur Kinshasa	: Appui WWF

* Déplacement du groupe faisant la visite terrain : Pépinière, expériences de reboisement, grand arbre.

** Déplacement du groupe ne faisant pas la visite terrain.

Annexe 2

2. Allocution du Directeur National WWF à l'occasion de l'ouverture de l'atelier de Luki

Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la nature, eaux et Forêts
 Excellence Monsieur le Ministre de la Recherche scientifique et Technologique
 Excellence Monsieur le Vice Gouverneur de la Province du Bas Congo
 Monsieur le Maire de la ville de Boma
 Mesdames et Messieurs,
 Distingués invités,

C'est un réel plaisir pour moi de prendre la parole au nom du Fonds Mondial pour la nature (WWF) à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture de l'atelier sur la Réserve de biosphère de Luki.

Le WWF tient à exprimer sa gratitude à leurs excellences le Ministre de l'Environnement, conservation de la nature, eaux et Forêts et le Ministre de la recherche Scientifique dont la présence dans cette salle témoigne de façon éloquente du grand intérêt que le gouvernement attache à l'utilisation durable et contrôlée des ressources naturelles. Mes remerciements s'adressent également à son Excellence Monsieur le Vice-Gouverneur de la province du Bas-Congo et la ville de Boma. Enfin, je suis reconnaissant aux participants pour avoir répondu présents à l'invitation du WWF, et ce, en dépit d'emplois du temps quelque fois très chargés liés à leurs fonctions. En dehors de l'aspect protocolaire, je suis convaincu que cette participation est un indicateur de la prise de conscience de plus en plus forte des questions liées à la conservation de la biodiversité en République Démocratique du Congo

Excellences,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Les bouleversements climatiques et les convulsions terrestres de ces derniers temps, nous interpellent au plus haut point sur la complexité environnementale de notre planète. C'est ici le lieu de reconnaître la pertinence des résolutions prises, il y a six ans par les chefs d'Etats d'Afrique centrale réunis à Yaoundé, dans la déclaration de Yaoundé. Le bloc forestier tropical d'Afrique centrale dénommé Bassin du Congo se trouve au cœur d'un enjeu stratégique mondial considérable. Il constitue en fait le poumon gauche de la planète. Cette distinction lui confère bien des égards et nous impose des obligations.

Au plan régional, les forêts du Bassin du Congo sont une importante source de protéine pour les populations locales. Plus d'un million de tonnes de gibier sont consommés annuellement et le gibier constitue plus de 80% de la viande consommée par les populations. Si elles assument des fonctions sur les plans de la science, de la récréation, du délassement et de l'esthétique, elles sont également une importante source d'emplois et de revenus. Enfin, la forêt est sacrée.

Elle est conçue par nombreux d'entre nous comme le royaume où vivent les génies et l'esprit des ancêtres, ce qui exige dont le respect de la nature.

Le deuxième sommet des chefs d'Etat sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale qui s'est tenu récemment à Brazzaville, et dont le WWF a été l'une des pièces maîtresses dans l'organisation, a marqué un tournant décisif dans l'histoire de ce patrimoine collectif. Il a confirmé la volonté des décideurs de consolider le partenariat entre les

pays du Bassin du Congo, de trouver des mécanismes de financements novateurs, de solliciter un engagement résolu des partenaires et bailleurs de fonds internationaux et, enfin de promouvoir la bonne gouvernance et le renforcement des capacités de contrôle forestier et faunique.

Le WWF est l'une des organisations indépendantes de conservation les plus importantes et les plus expérimentées au Monde. Il compte aujourd'hui près de 5 millions d'adhérents et un réseau mondial actif dans plus de 90 pays.

Le WWF reconnaît le processus de Yaoundé comme un Don à la terre, une action de conservation significative représentant à la fois une démonstration de leadership environnemental et une contribution majeure à la protection de la planète. C'est à ce titre que la plus haute distinction du WWF a été remise personnellement aux chefs d'Etats d'Afrique centrale au Sommet de Brazzaville. Cette distinction est une autre illustration de la ferme détermination du WWF à œuvrer avec les Etats du Bassin du Congo et l'ensemble des partenaires à concilier les impératifs du développement avec la nécessité de la conservation de la biodiversité, d'une part, et d'autre part, et à faire respecter l'intégrité des aires protégées, d'autre part, et cela en dépit d'une utilisation plus large et plus diversifiée des territoires avoisinants et la pression démographique de plus en plus forte qui s'exerce sur ces aires protégées.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Le WWF en République Démocratique du Congo est opérationnel depuis 2001 grâce à l'ouverture de son bureau de coordination mais en fait ses interventions dans ce pays datent de bien plus d'années encore avant cette ouverture formelle. Pour ne citer que quelques exemples :

- Le WWF a été actif dans le Parc de la Garamba pour protéger les populations de rhinocéros blancs.
- L'action du WWF a concouru avec celle du WCS dans la définition d'un plan de gestion de la réserve des Okapis dans l'Ituri.
- Le WWF a figuré parmi les organisations qui ont aidé à la définition d'un réseau coordonné de partenaires pour la sauvegarde de la biodiversité de cinq sites du patrimoine mondial situés en République Démocratique du Congo, à savoir Salonga, Garamba, Virunga, Kahuzi-Biega et la Réserve des Okapis.

Voici à l'heure actuelle les projets du WWF en activité en République Démocratique du Congo :

- Projet de conservation du Parc National de la Salonga. C'est un projet pour les forêts de Salonga-Lukenie-Sankuru. Il s'agit du paysage 8 du grand projet de partenariat pour les forêts du Bassin du Congo. Les actions qu'y mène le WWF sont complémentaires à celles déjà réalisées par d'autres organisations internationales (PNUD, Union Européenne, Banque Mondiale, UNESCO).
- Le Projet du Lac Tumba. C'est un projet pour la préservation des écosystèmes forestiers et humides du Lac Tumba, du fleuve Congo et de la rivière Ubangi. Il s'agit du paysage 7 du grand projet de partenariat pour les forêts du Bassin du Congo.
- Projet de renforcement des capacités de gestion de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature. Ce programme vise essentiellement le renforcement des capacités de l'Institut

Congolais pour la Conservation de la nature à gérer le réseau d'aires protégées de la République Démocratique du Congo et la réhabilitation des parcs nationaux.

- Projet de soutien à l'exécution des cadres légaux rigoureux de la foresterie adoptés en République Démocratique du Congo, le projet est financé par le gouvernement néerlandais.
- Projet d'appui à la gestion durable et à la conservation des écosystèmes forestiers de la République Démocratique du Congo. Ce projet est construit autour de trois axes : appui technique à la mise en place de la nouvelle politique forestière en République Démocratique du Congo ; appuyer la mise en oeuvre effective de la gestion forestière durable dans le cadre de partenariats avec les exploitants forestiers engagés ; réduire la pression anthropique sur les aires protégées du Bas-Congo. Les aires protégées concernées sont dans un premier temps la Réserve de biosphère de Luki et éventuellement le Parc Marin des Mangroves.

Posons donc un bref regard sur la situation de Luki.

Instituée en 1937 comme domaine boisé de l'Etat et gérée par l'Institut National d'Etudes Agronomiques au Congo, la réserve de Luki est située dans le prolongement de la pointe méridionale extrême de la flore du Mayombe dont elle reste l'unique échantillon représentatif après une surexploitation pour la production industrielle de bois. Reconnue en 1979 comme réserve de biosphère, elle est une relique forestière unique en son genre, lieu d'expériences sylvicoles très intéressant, facilement accessible, qui présente un potentiel scientifique et

touristique très intéressant, tout en représentant un véritable grenier pour la population rurale environnante. Pour l'ensemble de ces raisons, il semble au WWF que cette réserve est un patrimoine congolais et international qui mérite d'être préservé.

Cependant, des études conduites récemment ont permis d'identifier plusieurs menaces pesant sur la réserve. Nous pouvons citer entre autres : la carbonisation, l'exploitation du bois, l'agriculture sur brûlis, le braconnage, etc. Les exposés qui seront faits au cours de l'atelier s'étendront plus longuement sur le sujet. Une problématique particulière a aussi été relevée lors de ces études, celle de la gestion, apparaissant aux yeux de plusieurs intervenants comme une cause indirecte de la situation actuelle. Toutes les parties prenantes sont formellement unanimes : l'intégrité de la réserve de Luki est en péril, des actions urgentes doivent être impérativement prises.

Pour résoudre cette problématique majeure, le WWF préconise les solutions suivantes :

- que soit réaffirmé le statut d'aire protégée de la réserve de biosphère de Luki ;
- que le pouvoir de conservation de l'aire centrale de la réserve soit renforcé par la transformation de celle-ci en parc national. Bien entendu, si les résultats des études appropriées confirment cette proposition.

Finalement, il apparaît à WWF que les trois fonctions de réserve de biosphère, soit : la conservation, le développement et la recherche/éducation, tout à fait complémentaire, seraient renforcées par de telles dispositions.

A ce titre, nous pouvons citer au nombre des nombreux succès obtenus ainsi par le WWF, le cas du Parc Marin des Iles Mafia en Tanzanie où le travail effectué par le WWF avec les pêcheurs locaux a permis non seulement l'accroissement du nombre des tortues marines en danger d'extinction mais aussi celui des prises de poissons des pêcheurs et donc de leur revenu.

De la même façon, les populations voisines de la réserve seront ainsi les premières à bénéficier des efforts pour la pérennisation des ressources de celle-ci grâce aux initiatives de développement et de conservation qui accompagneront son changement de statut.

Je formule l'espoir que le présent atelier sera l'occasion d'échanges de point de vue scientifique et de débats de haut niveau et qu'à l'issue des travaux, chacun aura pu se faire une idée précise des solutions les plus appropriées pour la protection de ce patrimoine

Je vous remercie



Annexe 3

3. Discours d'ouverture du Ministre de l'Environnement

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT, CONSERVATION DE LA NATURE, EAUX
ET FORETS A L'OUVERTURE OFFICIELLE DE L'ATELIER SUR
LA RESERVE DE BIOSPHERE DE LUKI
DU 25 AU 26 MARS 2005**

- Monsieur le Ministre de la Recherche Scientifique,
- Messieurs les Représentants des Ambassadeurs et Chefs des missions diplomatiques,
- Monsieur le Gouverneur de la Province du Bas-Congo,
- Madame et Monsieur les Administrateurs Délégués Généraux de l'ICCN et de l'INERA,
- Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux,
- Monsieur le Maire de la Ville de Boma,
- Messieurs les Représentants des Institutions d'Enseignement Supérieur et Universitaire,
- Distingués invités,
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un grand soulagement de prendre la parole devant cet auguste assemblée pour procéder à l'ouverture de cet atelier national sur LUKI, à la fois, réserve forestière depuis 1937 et réserve de la biosphère à partir de 1979.

Cette double identité confirme que LUKI demeure avant tout une aire protégée . Elle a été créée pour conserver un

2

échantillon unique et précieux de l'extrême pointe sud de la forêt du Mayombe ainsi que de sa riche biodiversité.

Il se fait malheureusement que depuis plusieurs années la Réserve de Biosphère de LUKI est en proie à une exploitation abusive de ses ressources forestières et fauniques dont la pérennité est sérieusement compromise.

Le présent atelier national organisé à l'initiative de WWF que je félicite sincèrement a senti l'importance et la nécessité d'associer à la réflexion engagée par les experts toutes les parties prenantes jusqu'au niveau local en vue de trouver ensemble les voies et moyens de garantir désormais l'intégrité de la Réserve de Biosphère de LUKI et la gestion durable de sa biodiversité.

Les objectifs de l'atelier et les différents scénarios dégagés par les experts vont vous être exposés par le modérateur.

Vous aurez également l'occasion de suivre les exposés de plusieurs éminents orateurs sur de sujets tels que : concept de réserve de biosphère, recherche et conservation à LUKI, menace pesant sur la réserve, gestion des aires protégées en RDC, cas du Bas Congo.

Je vous invite donc à prêter une oreille attentive à tous ces orateurs qui vont défiler devant vous.

Avant de terminer je voudrai m'acquitter de l'agréable de remercier le WWF et le CARPE pour le financement du présent atelier national sur LUKI, les autorités politico-administratives de la Province du Bas Congo pour l'accueil réservé aux participants de

3

l'atelier et à chacune et à chacun de vous pour votre présence en ce lieu.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de l'atelier national sur la Réserve de Biosphère de LUKI .

Je vous remercie.

Ière PARTIE : HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DE LA NATURE

INTRODUCTION

Contexte

- Présentation du pays et de ses richesses en ressources naturelles
- Etendue, biodiversité
- Développement des interventions intempestives de l'homme sur les ressources naturelles.
- Volonté politique réaffirmée pour la création d'aires protégées
- Mise en place d'un cadre institutionnel et légal
- Politique, vision de conservation et stratégie consolidée pour la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles
- Défis liés à la pauvreté des populations à la recherche des moyens de subsistance (enjeux)

I. APERÇU HISTORIQUE SUR LA MISSION DE L'INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (ICCN)

Cadre Institutionnel

Assises institutionnelles et juridique : entreprise publique à caractère scientifique et technique dotée de la personnalité juridique, de l'autonomie de gestion et régie par les lois de base, à savoir :

- loi n° 75-023 du 22 juillet 1975
- loi n° 78-002 du 06 janvier 1978
- Ordonnance-loi n° 69-041 du 22 Août 1969
- Tutelle technique et tutelle financière

Mission

Domaine d'activité

- Conservation de la nature (gestion des aires protégées)
- Parcs nationaux et réserves apparentées
- Stations de capture et d'élevage

Objectifs fondamentaux

- Assurer la **protection** de la faune et de la flore dans les réserves naturelles intégrales ou quasi intégrales ;
- Favoriser en ces milieux, la **recherche scientifique** et le **tourisme**, dans le respect des principes fondamentaux de la conservation de la nature ;
- Gérer les **Stations de capture**, établies dans ou en dehors des réserves.

Structures et évolution

ORGANIGRAMMES

- Mise en place un cadre organique approprié et dynamique en vue de capitaliser la conservation
- structures centrales et décentralisées
- personnel qualifié
 - cadre administratif
 - cadre technique
 - cadre scientifique
- Adaptation de structures de l'Entreprise, extension des aires protégées et création des nouvelles sur base des études approfondies

APERÇU SUR LES EXPERIENCES DE L'ICCN

L'expérience acquise par l'ICCN peut être notamment illustrée par quelques indications ci-après : Dans le domaine du Tourisme, de la protection du patrimoine naturel, la formation, la coopération, l'éducation, la gestion participative, la mise en place du cadre de base, le contexte écologique, la recherche scientifique et le monitoring.

QUELQUES LECONS APPRISES DE L'EXPERIENCE DE L'ICCN

- **Conservation** : une **nécessité** et **notre obligation**
- Tâche **complexe** et pleine des **défis** de taille en RDC.
- Besoin de politique avec buts, objectifs et stratégies d'action clairs
- Capacités nécessaires requises
- Coopération locale, nationale, régionale et internationale nécessaire

2è PARTIE : CAS DU BAS-CONGO

1. Contexte

- potentialités naturelles remarquables.
- apport important à l'économie
- greniers du pays
- lieu de flux d'échanges commerciaux
- activités intenses et incontrôlées des sociétés forestières et pétrolières
- dégâts énormes sur l'environnement
- Prise de conscience écologique pour une bonne gouvernance.
- nouvelles initiatives de création des aires protégées.

2. Aperçu sur la conservation au Parc Marin des Mangroves

• Généralités

Situé approximativement entre 12°25' et 12°40' long E, 5°55' et 6°05' lat. S, à l'estuaire du Fleuve Congo, en Territoire de Moanda (Bas-fleuve), le Parc Marin des Mangroves (76.000 ha), est une « Réserve Naturelle Intégrale ». Compte tenu des menaces accrues sur la biodiversité et l'environnement dues aux pressions démographiques (Braconnage, dégradation de l'habitat, le développement des exploitations pétrolières et des opérations polluantes), l'ICCN a proposé d'urgence un projet de création d'un Parc National des Mangroves au Gouvernement. Une proposition conforme a été soumise.

Le but consistait à préserver le Lamentin, les mangroves à palétuviers et d'autres espèces (oiseaux d'eau, tortues marines, etc. Une étude de faisabilité de l'ICCN a été réalisée avec un financement du gouvernement. Grâce à une forte sensibilisation des décideurs, l'ICCN a obtenu des crédits pour réaliser une mission interdépartementale de vacance de terre sur le terrain.

A l'issue des Consultations entre toutes les parties prenantes (les villageois, les chefs des groupements, les autorités politico-administratives et militaires) et des prospections conjointes, il y a eu un consensus en faveur du projet du Parc National des mangroves. Suite à cet accord, le Gouvernement a approuvé le rapport de cette mission. Un Arrêté a été pris par le Ministre de l'Environnement portant création de la « Réserve Naturelle des Mangroves ».

Mais le Projet initial de Parc National étant retenu, le Gouvernement a réservé de le réaliser ultérieurement.

L'ICCN a mis en place le personnel au Site, et le Gouvernement a obtenu ultérieurement l'inscription du Parc Marin des Mangroves sur la liste des Sites RAMSAR.

Cependant, les difficultés sont remarquables sur le plan logistique (manque de moyens logistiques et absence de partenaires actifs et d'infrastructures).

Quelques autres efforts ont été déployés pour la connaissance de cet important écosystème.

• Leçons apprises

- La démarche participative mise en œuvre par l'ICCN à favoriser la compréhension des objectifs et la mobilisation des parties prenantes ;
- L'enquête de vacance de terre est indispensable en matière des initiatives de création d'aires protégées ;
- La viabilité du projet est dépendante de la mise en place des conditions nécessaires (cadre institutionnel et légal, ressources, stratégies d'amélioration des conditions de subsistance, renforcement des capacités.

3. Aperçu sur la Conservation à la Réserve de Biosphère de Luki

• Généralités

Créée en 1937, au Bas-Congo, la Réserve de Biosphère de Luki (33.000 ha), est une aire protégée, établie pour assurer la conservation de la diversité des communautés biotiques des espèces animales et végétales, la recherche et la surveillance continue, l'éducation et la formation relatives à l'environnement (LUMANDE, 1984). C'est un échantillon représentatif des forêts ombrophiles semi-sempervirentes guinéo-congolaises, forêts semi-caducifoliées (LUBINI, 1989).

Elle s'insère dans l'ensemble des forêts du Mayombe et sa protection contribue à la conservation de la forêt tropicale humide.

Cependant, cette réserve éprouve beaucoup de difficultés à tel point que le patrimoine naturel est menacé suite au braconnage, aux défrichements, à l'envahissement et l'occupation anarchique du Site ainsi que la recherche de bois pour le charbon de bois.

L'absence d'un cadre organique de gestion stable met en péril cet écosystème.

L'appauvrissement de la faune est remarquable. Il est question de rechercher des stratégies permettant d'améliorer la gestion de la réserve.

• **Leçons apprises**

En ce qui concerne les réalisations, on peut notamment citer :

- Les efforts de conservation et d'expérimentation par le passé pour la sauvegarde du patrimoine naturel ;
- Les études scientifiques de base sur la faune, la flore, le climat, les sols et les activités humaines en vue de réaliser le zonage ;
- Les conséquences négatives d'une absence d'organisation cohérente et efficace sur les ressources naturelles de la réserve et la communauté.

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

La gestion durable des écosystèmes naturels en R.D.Congo est un défi auquel notre pays doit rechercher ensemble des remèdes avec les partenaires.

La conservation de la nature au Bas-Congo se trouve actuellement dans une situation critique comme les cas respectifs du Parc Marin des Mangroves et de la Réserve de Biosphère de Luki le montrent.

Dans le cadre de ces assises, nous recommandons que les mesures nécessaires soient prises pour aboutir à la mise en place d'un système de gestion efficace et durable des Aires Protégées dans la région.

BIBLIOGRAPHIE

LUBINI, A. et OHOTO, A., 1989. La Réserve de Biosphère de Luki (Bas-Zaïre). Actes du Séminaire Environnement et Développement Durable. Projet pilote Mayombe. Brazzaville, 5-8 juillet 1989. République Populaire du Congo. PNUD et FNUAP, UNESCO MAB, 109-113.

LUMANDE, K., 1984. Les Réserves de la Biosphère : Modèle de Gestion Intégrée de la Forêt Tropicale Humide. Premier symposium sur la Forêt : Richesse Nationale à Préserver. République du Zaïre. Département de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Kinshasa, 16-19 avril 1984 : 233-246.

4.2. Concept de réserve de biosphère



ATELIER NATIONAL SUR LA RESERVE DE BIOSPHERE DE LUKI
Boma et Luki, 25-26 mars 2005

Concept de réserve de Biosphère

par Henri Paul ELOMA IKOLEKI, Représentant de l'UNESCO

En lançant le **Programme sur l'homme et la biosphère** (le Programme MAB) lors de sa 16^{ième} session en novembre 1970, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, UNESCO en sigle, a voulu mettre l'accent sur la nécessité d'appréhender les interrelations dynamiques entre l'homme, les groupes sociaux et les autres éléments de la biosphère sous l'angle de l'interdisciplinarité. Autrement, on reconnaissait pour la première fois, la nécessité et le bien-fondé d'adopter une approche globale pour résoudre les problèmes de l'environnement humain¹.

Avec le lancement du concept de réserve de biosphère (RB) et la création d'un Réseau international coordonné de réserves de biosphère (projet 8 du Programme MAB), l'on dispose d'instruments qui permettent d'inventer, de tester et d'appliquer des nouvelles approches en vue de promouvoir la protection de la biodiversité, la conservation de l'environnement et le développement durable à l'échelle locale. Les réserves de biosphère constituent l'élément clé de l'objectif du Programme intergouvernemental de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère qui consiste à établir un équilibre durable entre ces buts souvent conflictuels que sont la conservation de la diversité biologique, la promotion du développement humain et la préservation des valeurs culturelles qui leur sont associées.

En effet, le concept de réserve de biosphère naît du constat que la protection de la nature, dans le sens classique et sectoriel du terme, née de la fausse idée que les écosystèmes sont en état climax et que l'on pouvait les protéger indéfiniment en le mettant sous cloche, ait commencé à montrer ses limites. Le premier parc national créé aux États Unis en 1872 fut le *Yellowstone national Park*. A l'époque et jusque maintenant, les parcs nationaux sont des réserves naturelles intégrales où les activités humaines dans le sens d'exploitation des ressources sont interdites. Cette manière de faire, avec l'explosion démographique et la détérioration des conditions de vie des populations autour des parcs nationaux, est de plus en plus difficile à maintenir. C'est ainsi que l'UNESCO a pensé à la manière de faire qui voudrait que la conservation de la biodiversité puisse rimer avec le développement socio-économique des populations par l'exploitation rationnelle et durable des ressources mises en conservation. C'est ainsi que déjà en 1981, lors de la Conférence

¹ Maldague M., Mankoto S. et Rakotomavo T. 1997,; *Notions d'aménagement et de développement intégrés des forêts tropicales*, Paris, UNESCO, p. 362.

Internationale à Paris pour commémorer les 10 ans du Programme MAB, le concept de « réserve de biosphère » y est présenté, dans son acception dynamique, comme un instrument privilégié, particulièrement approprié pour répondre à la fois aux besoins de la protection de la biodiversité et au développement intégré, réalisant avant le lettre, le couplage de ces deux vastes champs qu'allait formaliser la Conférence de Rio (1992) dans son Principe 4.

En mars 1995 à Séville en Espagne, l'UNESCO a approuvé une stratégie dite *Stratégie de Séville* qui recommande les actions à entreprendre pour le développement futur des réserves de biosphère au XXI^{ème} Siècle. Un autre trait du Programme MAB, ce sont ces projets pilotes, projets de recherche interdisciplinaires qui visent à analyser certaines problématiques complexes en vue de proposer des solutions.

Par définition, une **réserve de biosphère** est une aire portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère (MAB). La réserve est proposée par le gouvernement national ; elle doit répondre à un certain nombre de critères et remplir diverses conditions avant d'être admise.

Les réserves de biosphère sont destinées à remplir trois fonctions complémentaires :

1. une fonction de **conservation**, pour préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages ;
2. une fonction de **développement**, pour encourager un développement économique et humain durable, compatible avec la première fonction ;
3. une fonction de **support logistique**, pour soutenir et encourager les activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance continue, en relation avec les activités d'intérêt local, national et global, visant la conservation et le développement durable.

Une réserve de biosphère se conçoit en un espace fonctionnel qui comprendrait trois zones :

- Une **zone centrale** (1) où la nature est protégée de manière intégrale, *in stricto sensu*, aire solidement surveillée ;
- Une **zone tampon** (2) où les populations sont maintenues (4) et où elles s'adonnent à leurs activités en vue de chercher d'appréhender les interrelations entre l'homme et la biosphère ;
- Une **zone de transition** (3) qui sépare la réserve des zones non vouées à la conservation.

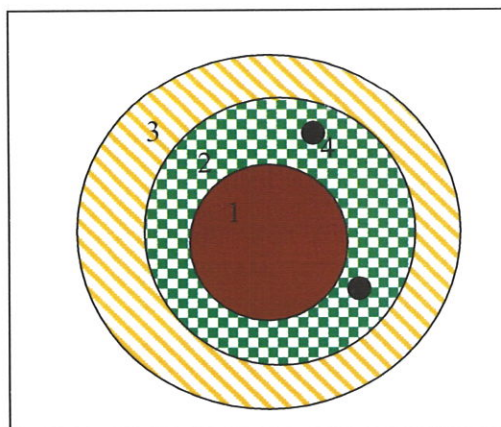


Fig. 1 : Schéma d'une réserve de biosphère

1. Noyau central (surveillance continue)
2. Zone tampon (recherche, éducation)
3. Aire de transition (tourisme et loisirs)
4. Villages (établissements humains)

La zone centrale, si les dimensions le permettent (au moins 1000 ha d'après l'UICN) peut servir de parc national (cas des Monts Nimba en Guinée Conakry dont l'aire centrale est un parc national et site du Patrimoine mondial).

Dans la zone tampon, les activités de recherche et d'essai des techniques et méthodes de développement durable peuvent y être pratiquées (activités écologiquement viables, éducation relative à l'environnement, loisirs, écotourisme, recherche appliquée et fondamentale...).

La zone de transition peut comprendre un certain nombre d'activités agricoles, d'établissements humains ou autres exploitations.

Nous pouvons dire avec J.A. McNEELY qu'une réserve de biosphère n'est pas qu'un joli endroit : c'est une idée et une approche d'aménagement. Dans un monde idéal, toutes les aires protégées seraient gérées en réserves de biosphère, avec un système de zonage comprenant des aires centrales strictement protégées et des zones tampons, des relations institutionnalisées avec les territoires et les populations alentour, des programmes de recherche et de formation liés à l'aménagement, et des liens avec les programmes de surveillance nationaux et internationaux²

Le Réseau mondial des réserves de biosphère compte à l'heure actuelle, 459 réserves de biosphère, dans 97 pays du Monde. L'Afrique en compte 69 réparties dans 29 pays. La République démocratique du Congo a réussi à inscrire sur la liste des réserves de biosphère trois de ses aires protégées :

- La réserve forestière de la Lufira au Katanga
- La réserve forestière de Yangambi dans la Province Orientale et
- La réserve de Luki au Bas-Congo.

A propos de la Réserve de biosphère de Luki, le Comité Consultatif des réserves de biosphère a fait au cours de sa réunion (15^{ième}) périodique d'évaluation, les recommandations suivantes :

- Promouvoir la participation de la communauté locale à la prise de décisions relatives à la gestion de la réserve et générer des micro-projets de développement en faveur de cette population;
- Etudier les voies et moyens de développer des activités alternatives dans la zone tampon en vue de minimiser les pressions sur la zone centrale avec la coopération des populations locales ;
- Renforcer la fonction logistique et les activités en réseau dans un plan d'aménagement convenablement bien conçu.

En outre, l'Atelier de Brazzaville en décembre 2003 a fait la recommandation de voir la réserve de Luki qui est l'extrémité méridionale de la forêt de Mayumbe, la réserve de biosphère de Dimonika au Congo Brazzaville et le massif forestier de Cabinda en Angola s'associer pour faire la réserve transfrontalière de Mayumbe à l'instar de la seule réserve transfrontalière de l'Afrique (sur les six qui existe dans le monde) de la région de W entre la Burkina Fasso, le Bénin et le Niger.

En conclusion, Luki, qui est en train de mourir pour cause de gestions sectorielles inadaptées et manque de moyens, a tout intérêt de s'ouvrir à d'autres types de gestions (gestion intégrée), à d'autres partenaires et à d'autres flux de financement, dans une synergie organisée par l'État propriétaire, qui a proposé souverainement la réserve à l'UNESCO pour son inscription sur la liste du Réseau mondial de réserves de biosphère.

² UNESCO, 2003. *Réserves de biosphère : des lieux privilégiés pour les hommes et la nature*, Paris, UNESCO, p.22.

4.3. Recherches et conservation de la réserve de Luki

RECHERCHE ET CONSERVATION A LUKI

Introduction

L'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques « INERA » a pour mission la recherche agronomique appliquée dont l'un des volets principaux est la recherche forestière. Cette recherche agronomique appliquée est effectuée dans cinq Centres de recherche et quatre Stations d'adaptation (dont la Station de Luki) essaimés à travers le pays. Cette restructuration est le fruit d'un travail harmonisé mené par le Gouvernement et la Banque Mondiale en 1990.

La Station de recherche de l'INERA Luki fut créée le 12/01/1937 par Ordonnance Coloniale du Gouverneur Général n° 05/AGRI, dans le but d'aménager une réserve au cœur de l'importante région forestière de Mayumbe. Cette Station n'avait au départ que le volet forestier comme programme d'activités de recherche. Cette vocation s'est poursuivie longtemps après, entretenue par les chercheurs expatriés, principalement belges, qui effectuaient des missions d'études et de recherche dans cette réserve.

En tant qu'une Station à vocation forestière, d'importantes recherches y ont été menées. Les principaux axes de cette recherche ont concerné la sylviculture en forêts naturelles (enrichissements et améliorations des peuplements naturels, la reconstitution forestière) à travers des essais d'introduction des espèces forestières exotiques, l'uniformisation par le haut et par le bas en tant que pratiques sylvicoles, la sylviculture de Limba et l'agroforesterie.

A la longue, en plus de la recherche forestière, d'autres études furent menées sur le café, le cacao, les fruits et les bananes. Certaines de ces études se continuent jusqu'à ce jour.

Problématique de la Réserve de Luki

Depuis 1979, des rumeurs ont couru d'après lesquelles cette Réserve était devenue « Réserve de Biosphère » devant être protégée, sans toutefois un cadre institutionnel ni juridique formel. A la suite de ces rumeurs, le Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB), en 1980, prendra la gestion de cette « Réserve de Biosphère », devenant presque propriétaire de la Concession. Soit-dit en passant, à cette époque MAB n'avait pas encore une existence formelle, il n'était qu'une Division au sein du Ministère de l'Environnement et Conservation de la Nature. Son existence formelle ne viendra que fort tard, en 1992.

A partir de l'année 1980 donc, c'est la descente aux enfers pour la Réserve de Luki. Cette aire « protégée » fut en proie à une exploitation abusive de la part de l'Organisme sensé assurer sa protection : carbonisation artisanale, exploitation et sciage du bois, agriculture sur brûlis, chasse, braconnage et immigration artisanale.

Devant cette catastrophe, des études ont été menées, les principales causes identifiées : il y a une mauvaise gouvernance de la Réserve de Luki, due principalement au MAB ; mais aussi à la présence de plusieurs structures sur le site sans définition claire de leur mission sur la Réserve.

Activités de Recherche réalisées dans la Station de l'INERA/LUKI

Dans la Station existe une Antenne de recherche du Programme National de Gestion et de Conservation des Ressources Naturelles qui prend en charge la Recherche Forestière.

Les recherches forestières à Luki peuvent être groupées en 7 points :

- ┐ Introduction des espèces forestières exotiques ;
- ┐ Uniformisation par le bas (U.B.) ;
- ┐ Uniformisation par le haut (U.H.) ;
- ┐ Sylviculture du Limba ;
- ┐ Etudes des essences ;
- ┐ Etudes forestières
- ┐ Etudes des milieux.



1. Introduction des espèces forestières exotiques

L'objectif est l'étude du comportement des espèces exotiques en milieux donnés. Ceci pour le reboisement en vue d'enrichir les écosystèmes et de produire du bois à usage industriel.

Quelques exemples : les Eucalyptus, les Pinus, les Okoumés, le Gmelina etc...

2. Uniformisation par le bas (U.B.)

Il s'agit d'une méthode d'aménagement introduite à Luki en 1948 et a concerné près de 15.318 ha dans la Réserve. Elle consiste en une coupe rase de la forêt, suivie d'une mise en place d'une bananeraie industrielle associée à la culture du Limba. Les plantules étaient fournies par l'INERA.

Les résultats avaient montré qu'en plusieurs points de vue, le Limba planté est supérieur au naturel.

3. Uniformisation par le haut (U.H.)

Cette méthode vise à favoriser les classes moyennes des espèces précieuses les mieux représentées en éliminant toute concurrence exercée par les essences sans valeur par une intervention simultanée dans toutes les strates.

Cette méthode faisait intervenir l'annellation et l'empoisonnement puis le délianage. Ceci favorise l'éclairage au sol ainsi que la dissémination des graines.

4. Syviculture du Limba

Des essais ont porté sur :

- └ Le test de densité ;
- └ L'ombrage (Limba est typiquement héliophile) ;
- └ Le Sylvo-banancier (écartement et moments de mise en place)

5. Etude des essences

L'étude des essences a eu 2 volets : l'étude systématique et l'étude biologique

Pour la première, près de 11.476 espèces réparties en 1530 genres et 146 familles constituent l'étage dominant et sous-dominant de la forêt. La seconde concernant l'étude biologique englobe :

- └ La phénologie (période de floraison, fructification, d'hibernage et de dissémination) ;
- └ La germination et la conservation des graines forestières ;
- └ La dissémination des graines
- └ La technologie du bois

Les études sur la technologie du bois étaient faites en collaboration avec des laboratoires spécialisés en Belgique.

6. Etudes forestières

Il s'agit de la dynamique floristique et structurale ainsi que des études microclimatiques en milieu forestier. Des relevés des accroissements en diamètre et en hauteur de plusieurs essences précieuses sont effectués pour l'étude du comportement de celles-ci dans différents milieux.

7. Etude de milieux

L'INERA a aussi effectué :

- └ Des essais de courte durée (dans 3 milieux écologiques différents) ;
- └ Des essais d'enrichissement avec des essences précieuses dont le Tola, le Sipo, le Wenge, le Dibetou etc...

Plusieurs collections vivantes ou Arboreta ont été implantées dans le but d'étudier le comportement de diverses essences forestières en différents milieux pour leur sylviculture en peuplements artificiels.

La Station de Luki continue les recherches sur d'autres cultures. Tout en assurant la maintenance du germoplasme, des thèmes spécifiques de recherche sont abordés et traités dans différentes Antennes.

L'Antenne Cacao : Outre les arbres-mères retenus grâce à la sélection massale, quatre de 15 hybrides Hypermazoniens fixés à Yangambi en 1974 avec un potentiel de 1.000 Kg de cacao marchand sont en collection à Luki depuis 1989. Il constitue l'essentiel de matériel de propagation livré aux utilisateurs. L'étude de la résistance de ce matériel à la fonte de semis a permis de mieux apprécier les qualités de semences à prévoir par unité de surface.

L'Antenne Café : Plusieurs collections ont été installées à Luki. Le Robusta ne s'adapte pas dans les conditions écologiques du Bas-Fleuve. En effet, il présente un développement végétatif important mais avec un très faible rendement quoique les fèves sont grosses. C'est ainsi que l'Antenne a ciblé pour la région, cinq lignées de Petit Kwilu pour la diffusion auprès des utilisateurs.

L'Antenne Fruits et Bananes : Livre des plantules greffées de plusieurs espèces d'arbres fruitiers.

L'Antenne Conservation des Ressources Phytogénétiques : fait des essais agronomiques ainsi que des essais d'adaptation locale des cultivars vivriers (arachides, manioc, soja, riz, maïs, igname etc...). La Station livre la semence améliorée ainsi que les techniques culturelles appropriées.

L'Antenne Gestion et Conservation des Ressources Naturelles : En agroforesterie, l'Antenne travaille entre autres, sur le Longhi et sur le Mfumbua.

Le Gembeya lacourtiana (Longhi) est l'essence précieuse la plus convoitée au Bas-Congo grâce particulièrement à ses qualités technologiques mise en valeur il y a seulement près de 2 décennies. Il se vend si bien sur le marché international que

L'exploitant industriel de la Province ne s'occupe des autres essences que lorsqu'il a exploité le dernier pied de Longhi.

Soucieuse d'être en amont par rapport aux utilisateurs, la Station par le biais de l'Antenne Gestion et Conservation des Ressources Naturelles, a inclus cette espèce dans ses recherches actuelles.

L'ayant remarqué en peuplements en sol amphibolite et quelques pieds isolés en sol noir, la Station étudie le comportement de cette espèce dans ces 2 substrats. Deux variétés de Longhi ont été identifiées à Luki : une à feuilles lisses, une autre à feuilles velues.

En pépinière, le facteur « variétés » n'a pas eu d'influence tandis que le sol noir a été le meilleur substrat.

Les 2 variétés étant installées en sol amphibolite depuis mai 2000, une variété semble mieux croître par rapport à l'autre, c'est la variété à feuilles lisses.

Le Gnetum (Mfumbwa) est un légume sauvage très convoité pour la vente vers les villes du Bas-Congo, les Cataractes, la Lukaya et Kinshasa. Sa récolte provoque une intense circulation dans la réserve avec également des récolteurs et accidents mortels. En effet, les chasseurs confondent parfois les récolteurs aux singes. Quoique la déontologie des récolteurs leur oblige de chanter lorsqu'ils montent l'arbre, et pour séduire les récolteurs, la Station s'est lancée dans la domestication de cette espèce en associant la fertilisation phospho-azotée. Les résultats sont prometteurs.

En agroclimatologie, grâce au Parc climatologique dont des données sont prises journalièrement depuis 1948, la Station a analysé la précipitation des dernières décennies et a tiré des conclusions appropriées. Les mois les plus pluvieux deviennent de moins en moins pluvieux, les mois secs deviennent de moins en moins secs. Ainsi, si l'on ne sert pas l'irrigation, particulièrement pour la saison B, plusieurs planteurs risquent de se décourager dans un avenir proche.

Le rechargement de la planète est aussi ressenti à Luki, la température maximale absolue est de 35,8° C et a été enregistrée en février 1994. La courbe de l'amplitude thermique mensuelle de 18 dernières années indique une réduction de l'écart.

La Station dispose d'un Herbarium comprenant 11 476 exsiccata appartenant à 1536 espèces de 146 familles dont 28 espèces des lianes, 64 espèces forestières sont représentées sous forme des planchettes. En plus, il existe aussi une dizaine de serpents dans la collection morte.

En concertation avec des chercheurs du Musée de Tervuren en mission à Luki en novembre dernier, un avant-programme de thèmes de recherche pouvant être réalisé en partenariat a été établi. Certaines thèmes sont aussi en train d'être réalisés avec des chercheurs nationaux en partenariat avec la Station.

Particulièrement en ce qui concerne la recherche forestière, l'INERA tient à rester dans l'esprit et la lettre du Code forestier, plus précisément en ses articles 33, 34 et 35 pour la collaboration avec les autres Ministères et Organismes pour les choix des thèmes de recherche, ainsi que par la planification, la réalisation et le suivi des travaux de recherche.

Après avoir parlé de la recherche à Luki nous allons dire un mot sur la conservation. Votre connaissance en la matière fait que nous allons être bref et nous nous bornerons sur l'expérience de l'INERA à Luki.

L'INERA a conservé la réserve de Luki en la protégeant contre les attaques internes et externes. Les pressions internes venaient des agents de l'INERA et des habitants des enclaves, tandis que les attaques externes étaient l'objet des personnes physiques ou morales extérieures à la Réserve.

Grâce, entre autres, à un cadre juridique sans ambiguïté, l'INERA a conservé presque correctement la Réserve.

Sur la pression interne, l'INERA a maintenu une rigueur d'abord vis-à-vis de ses propres agents. La chasse était interdite, les champs à cultiver étaient distribués au sort sur un terrain préalablement choisi et délimité par l'INERA. Les planteurs de bananier devaient automatiquement reboiser sous l'encadrement technique et le contrôle de l'INERA. Par des meilleures conditions de travail, l'INERA avait créé chez les agents un sentiment selon lequel la Réserve leur appartenait. Ceci faisait que, muni ou pas d'un ordre de mission écrit, l'agent de l'INERA ne laissait guère passer une infraction dans la réserve. Ces résultats étaient facilités par certains paramètres :

- » Des salaires aux agents ;
- » Des infrastructures sociales garanties (pour l'électricité, l'eau courante, l'école, le centre de santé, le transport etc..) ;
- » Les besoins en bois de menuiserie et construction étaient satisfaits par des exploitations dans les blocs à aménager.

Face à la pression externe, la circulation dans la Réserve était interdite, la collaboration des instances politico-judiciaires était garantie et sans faille. L'intégrité des gardes était entretenue par l'INERA. Les patrouilles étaient visibles et secrètes. Celles-ci faisaient croire aux inciviques que des gardes étaient disséminés dans toute la forêt.

Comme pour les premières pressions, certains facteurs ont aussi contribué à cette réussite :

- ┘ La population riveraine était moins importante ;
- ┘ Les habitants des villages riverains faisaient bloc avec l'INERA pour se protéger contre les empiéteurs (ils les jugeaient dangereux pour leurs propres forêts) ;
- ┘ Les entreprises environnantes étaient florissantes et réduisaient par conséquent le chômage ;
- ┘ La carbonisation n'existait pas.

Nous venons de parler des recherches et de la conservation à Luki. Le potentiel de recherche à Luki est énorme. Des nombreux résultats sont à publier, des expériences sont à achever et des thèmes porteurs sont à poursuivre et à entamer. La production de matériel de multiplication ou semence saine et améliorée est à poursuivre.

Perspectives d'avenir

Dans le souci d'enrichir la biodiversité et préserver la réserve naturelle de Luki, l'INERA envisage poursuivre des recherches forestières et agro-forestières axées dans les domaines suivants :

1. Enrichissement des peuplements forestiers et par conséquent de la biodiversité en réduisant au maximum des pratiques susceptibles de causer la déforestation et en introduisant des essences naturelles ou exotiques (arbres, arbustes, et lianes) adaptées aux conditions écologiques de la Station ;
 2. Identification, diffusion et promotion des essences agroforestières à croissance rapide et aux usages multiples, capables d'être associées aux cultures, d'assurer des jachères courtes, de pourvoir le bois de chauffage aux populations, de produire des produits tels que fruits et noix et susceptibles de contribuer au maintien ou amélioration de la fertilité du sol ;
 3. Développement, diffusion, promotion des techniques ou pratiques d'association des essences forestières et les cultures (industrielles ou vivrières), identifier les types et mode de ces associations, essences forestières et cultures compatibles aux associations ;
 4. Développement, diffusion, et promotion des variétés des cultures adaptées aux associations avec les essences forestières, production des semences de base des dites cultures et autres cultures. Promotion de la domestication et la culture de certaines espèces forestières comestibles présentant un potentiel économique non négligeable (ex. Mfumbwa) ;
 5. Développement, diffusion et promotion des techniques ou pratiques culturales permettant une production continue et durable de la même portion de terre évitant ainsi le système de culture itinérant avec incinération pratiqué par la majorité des paysans et qui est responsable pour la plupart de la déforestation et déclin de la fertilité du sol en milieux paysans. Des techniques ou pratiques de production
-